Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_187-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :
Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Christophe MARTINS, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Marcelle LE GUELLEC, Christine FAUCHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Séverine BETHUEL, Christophe LEDUC, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Fabienne BONDON à Jean RONSIN, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Christine FAUCHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE

Excusées : Véronique MARIE, Zoé HERITAGE.

La séance est ouverte à 20h30.
Loïc BOISGERAULT est élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30
Quorum : 17

ECONOMIE – INITIATIVE BROCELIANDE – AVENANT A LA CONVENTION 2023-2025 POUR L'ANNEE 2026

N° Délibération CC/2025/187

EXPOSE DES MOTIFS

Monfort Communauté, Brocéliande Communauté et la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban soutiennent l'association Initiative Brocéliande depuis 1999, association dont l'objet est de « déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou de services par l'appui technique et financier à la création et à la reprise de TPE/PME ».

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_187-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Ces quatre structures ont souhaité marquer leurs partenariats et leurs ambitions communes pour le territoire de Brocéliande à travers la signature d'une convention unique. Trois conventions communes successives ont ainsi été signées en 2018, en 2020, puis en 2023.

La convention signée en 2023 a pour objet de définir les conditions et modalités de partenariat entre l'association Initiative Brocéliande et les trois communautés pour l'accueil, l'accompagnement et le soutien financier des projets de création, reprise et primo-développement d'entreprises sur la période 2023-2025.

Objet de la convention

Pour rappel, l'association a pour ambition d'augmenter les chances de succès et de pérennité des entreprises nouvelles en proposant :

- Aux entrepreneurs des conseils personnalisés : validation/qualification de leur Business Plan, optimisation du plan de financement et conseils dans leurs recherches de financements bancaires ou non bancaires (aides liées au statut de demandeur d'emploi, organismes garants, subvention Pass Commerce Artisanat...).
- Un soutien financier à travers l'instruction d'un ou plusieurs prêts d'honneur à taux zéro et sans demande de caution personnelle. Ces prêts, d'un montant variant de 2 000 € à 30 000 € selon la nature du projet viennent conforter l'apport personnel des entrepreneurs et renforcer les trésoreries de démarrage.

L'association « Initiative Brocéliande » est adhérente du réseau Initiative France et membre de la coordination Initiative Bretagne. A ce titre, ses actions s'inscrivent dans le cadre règlementaire européen des aides en faveur des PME dépendant du régime de minimis.
L'association « Initiative Brocéliande », dans le cadre de ce champ d'intervention, gère un ensemble de fonds destinés à soutenir des projets de création, de reprise et de développement d'entreprises. Parmi ces fonds, un fond de prêt d'honneur local principal est destiné aux projets de création et reprise.

Rôle et engagements de chaque partie prenante.

Montfort Communauté s'engage dans cette convention à :

- Être adhérente de l'association Initiative Brocéliande,
- Communiquer les coordonnées de l'association Initiative Brocéliande aux entrepreneurs ayant un projet de création ou reprise d'entreprise sur son territoire et demandant un accompagnement technique et/ou financier pour le montage de leur projet,
- Respecter les modalités définies dans le règlement intérieur d'Initiative Brocéliande,
- Respecter la souveraineté des décisions des membres du comité d'agrément d'Initiative Brocéliande,
- Respecter la confidentialité des données communiquées par l'association.

De son côté, l'association « Initiative Brocéliande » s'engage dans cette convention à :

- Accueillir et conseiller les entrepreneurs ayant un projet sur le territoire des trois Communautés et demandant un accompagnement technique et/ou financier pour le montage de leurs projets en général, et pour la demande de prêt à taux zéro en particulier,
- Informer les porteurs de projet de la provenance des fonds lors de la constitution du dossier de demande de financement et avant le passage en comité d'agrément,
- Instruire les dossiers dans le cadre d'un comité d'agrément organisé localement par alternance sur les communes du territoire d'intervention,
- Communiquer la liste des projets à l'ordre du jour des comités en préparation (anonymisé en cas de demande express d'un(e) porteur(se) de projet) auprès de la Communauté de

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_187-DE

communes (l'objet étant de pouvoir fournir au comité d'agrément des informations sur des règles d'urbanisme applicables, l'éligibilité ou non à des dispositifs communautaires ou toutes autres informations venant impacter le projet dans son montage),

- Inviter à titre consultatif les 3 techniciens agents économiques référents des EPCI du territoire d'intervention de l'association. Une seule place sera ouverte. Pour que chaque EPCI puisse préparer les avis consultatifs sur les dossiers le concernant, Initiative Brocéliande fournira aux techniciens agents économiques des EPCI les éléments nécessaires à la préparation de ces avis,
- Prendre en compte dans les avis du comité d'agrément les règles d'urbanisme communiquées par les services instructeurs en ayant la compétence et les éventuelles autorisations nécessaires à l'installation des activités des porteurs de projets accompagnés,
- Communiquer l'avis du comité d'agrément auprès de la Communauté de communes pour chacun des projets accompagnés,
- Prendre en charge l'entière gestion de la partie administrative du dossier de demande des prêts quel que soit la décision prise en comité (accord, ajournement ou refus) : lettre de notification de décisions, rédaction des contrats, déblocage des fonds, gestion des remboursements et des éventuels impayés,
- Assurer l'entière prise en charge des remboursements et des impayés pour les prêts dont les échéances sont en cours. A ce titre, Initiative Brocéliande s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour recouvrer les fonds octroyés,
- Communiquer un bilan annuel d'activité par Communauté de communes.

Contrepartie financière

En termes de modalités financières, chaque communauté de communes a consenti à soutenir le fonctionnement d'Initiative Brocéliande selon une base de calcul tenant compte :

- Du poids économique du territoire (selon la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) perçue par la collectivité au titre de l'année 2021),
- De l'activité d'accompagnement réalisée par l'association sur chacun des territoires (moyenne des années 2020-2021-2022 du nombre de projets accueillis et conseillés en comité ressortissants de la collectivité),
- D'un forfait fixe de 1 000€.

Soit un soutien annuel égal à 1% de la CVAE 2021 + 500€ par le nombre moyen de dossiers accueillis en comité sur les 3 exercices 2020-2021-2022 auquel vient s'ajouter le forfait de 1 000€.

Ainsi, pour Montfort Communauté le soutien annuel a été fixé et consenti à 22 000 € / an :
(1 058 653€ x 1%) + (21.00 dossiers en moyenne x 500€) + 1 000€ = 22 087€ arrondi à 22 000€

Proposition d'avenant pour l'année 2026

La convention actant les conditions du partenariat a pris effet à compter de sa signature le 2 mars 2023. Il est prévu qu'elle s'applique sur une période de 3 ans (2023-2024-2025), avec une échéance prévue le 31 décembre 2025.

L'article 6 de la convention prévoit qu'en fin d'année 2025, une rencontre soit programmée pour échanges concernant celle-ci. Cette réunion s'est tenue le mardi 4 novembre 2025, en présence notamment de Fabrice DALINO, vice-président en charge de l'économie et de l'emploi à Montfort Communauté. Cette réunion, compte tenu des changements d'exécutifs municipaux prévus à l'occasion des élections municipales de mars 2026, a débouché sur les propositions suivantes :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-243500550-20251211-CC_2025_187-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- Un renouvellement pour un (1) an de la convention 2023-2025 pour 2026 aux mêmes conditions financières pour chacune des EPCI,
- Une proposition de convention 2027-2029 avec de nouvelles bases qui sera présentée aux élus à l'automne 2026, avec une signature prévue d'ici la fin de l'année 2026.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu le budget de Montfort Communauté,
Vu les statuts de l'association Initiative Brocéliande,
Vu la convention de partenariat 2023-2028 en matière de développement économique signée avec la Région Bretagne le 10 août 2023 et notamment son article 4 « enjeux et renforcement du service public de l'accompagnement des entreprises (SPAE) »,
Vu la délibération n°CC/2023/07 en date du 26 janvier 2023,
Vu la convention pour l'accueil, l'accompagnement et le soutien financier des projets de création, reprise et primo-développement d'entreprises signée le 2 mars 2023 sur la période 2023-2025,
Vu la proposition d'avenant actant le renouvellement pour un (1) an de la convention 2023-2025 pour 2026 aux mêmes conditions financières,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 13 novembre 2025,
Considérant le rôle de l'association Initiative Brocéliande dans l'accompagnement à la création et/ou à la reprise d'activités,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la signature d'un avenant actant le renouvellement pour un (1) an de la convention 2023-2025 avec l'association Initiative Brocéliande pour 2026 aux mêmes conditions financières ;
- autorise le Président à signer cet avenant avec l'association Initiative Brocéliande.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE